



Charte du Mieux Vivre Ensemble

Cette charte explique les règles du Mieux Vivre Ensemble.
Elle doit être appliquée par tous.

Article 1: Le respect

1 - Autrui

- Accueillir dans de bonnes conditions
- Respecter les personnes sans discrimination
- Respecter verbalement les autres
- Respecter physiquement les autres
- Respecter les horaires

2 - Les biens communs

- Respecter le matériel
- Respecter l'environnement
- Respecter les locaux

3 - Respect des règlements de chaque structure

Article 2 : La bienveillance

- Être attentif aux autres
- Prendre soin de soi
- Avoir un regard positif sur ce qui nous entoure

Article 3 : La confiance

- Faire confiance
- Avoir confiance dans le savoir-être et le savoir-faire de chacun

Article 4: La cohérence

- Avoir un discours commun
- Agir dans le même sens dans l'intérêt de tous

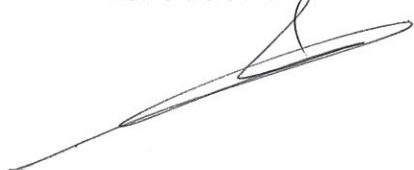
Article 5 : Les échanges et les coopérations

- Connaitre la vie de la structure (Actions, projets, problèmes)
- Pouvoir exprimer ses opinions
- Etre écouté
- Demander de l'aide pour un enfant en difficulté
- S'intéresser au travail et au comportement des enfants.
- Participer aux rencontres auxquelles on est convié
- Ecouter, participer et d'apprendre

Dans chaque structure un règlement existe et complète cette charte

Signatures :

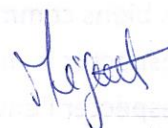
Christian BRAUX
Conseiller Départemental
Maire de ST CYR EN VAL



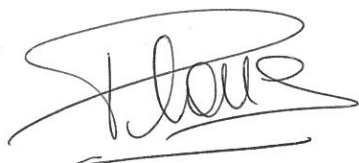
Nadia THOREZ
Adjointe au maire



Stéphanie MIGUET
Service petite enfance



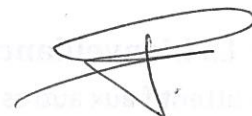
Madame PLANE
Association des parents d'élèves



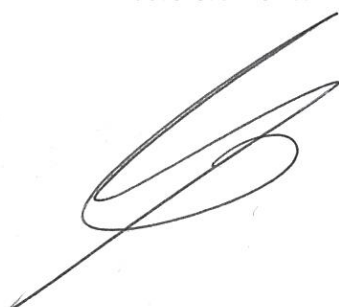
Madame PARDESSUS
Parentalité



Madame ORTUNO
Ecole maternelle



Madame PERIGON
Ecole élémentaire



Franck BOULAY
Service enfance jeunesse

